



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 12 juin 2017 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Alexandre Provost, Bernard Rousselle et Laurent Patenaude ainsi que madame la conseillère France Quintin Blum, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la secrétaire madame Carine Gamache et aucun citoyen n'est présent.

Madame Catherine Cardinal, conseillère est absente.

### **1. Ouverture de la séance**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier.

### **17-06-167 2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

1. 19 h 00 - Séance de travail
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
4. Période de questions
5. Présentation des comptes et engagements de crédits
  - 5.1 MRC du Haut-Richelieu - Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (F.Q.M.) 2017
6. Affaires nouvelles
  - 6.1 ADMINISTRATION
    - 6.1.1 Adoption du Règlement 17-324 amendant le Règlement 89-07 et ses amendements concernant les chiens
    - 6.1.2 Contrat de fauchage et débroussaillage des fossés pour l'année 2017
    - 6.1.3 Demandes pour le crédit de taxes
    - 6.1.4 Regroupement des offices municipaux d'habitation de notre région
  - 6.2 VOIRIE
    - 6.2.1 Acceptation définitive des travaux du développement de la Chute - Phase II
    - 6.2.2 Acquisition des lots 4 391 383 et 5 663 588 de la Phase II du projet du Domaine de la Chute
    - 6.2.3 Programmation TECQ
    - 6.2.4 Adjudication du contrat pour le pavage des rues de la Chute, Boulais, des Prés, des Champs, du stationnement du CPE et divers travaux
    - 6.2.5 Offre de services professionnels de Labo S.M. inc. pour la surveillance des travaux du pavage des rues, du stationnement du CPE et divers travaux
  - 6.3 ÉGOUT/AQUEDUC
    - 6.3.1 Vidange des boues au bassin no. 4
7. Deuxième période de questions
8. Divers
9. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en gardant le point "Divers" ouvert.

### **3. Période de questions**

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire.

17-06-168

4. **Présentation des comptes et engagements de crédits**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'accepter de payer la facture de madame Lise Roy Gauthier au montant de 189,49 \$ pour les réparations.

17-06-169

**MRC du Haut-Richelieu - Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (F.Q.M) 2017**

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu de réserver une chambre supplémentaire pour madame Michèle Bertrand, directrice générale pour le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités 2017.

5. **Affaires nouvelles**

**ADMINISTRATION**

17-06-170

**Adoption du Règlement 17-324 amendant le Règlement 89-07 et ses amendements concernant les chiens**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a le pouvoir en vertu de la loi de modifier sa réglementation;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 5 juin 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu que le "RÈGLEMENT 17-324 AMENDANT LE RÈGLEMENT 89-07 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES CHIENS" soit et est adopté comme suit:

**ARTICLE 1.**

Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.**

Le paragraphe 4 de la section 5 du règlement no. 89-07 est modifié comme suit :

Le propriétaire, gardien ou possesseur d'un chien placé en fourrière pourra le récupérer en payant à la municipalité les droits de permis exigibles s'il y a lieu plus les frais de séjour établis par la fourrière.

**ARTICLE 3.**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

17-06-171

**Contrat de fauchage et débroussaillage des fossés pour l'année 2017**

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Alexandre accorde le contrat de fauchage et de débroussaillage des fossés pour l'année 2017 à André Paris inc. au montant de 9 200 \$ taxes en sus.

17-06-172

**Regroupement des offices municipaux d'habitation de notre région**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi 83, adoptée en juin 2016, a modifié la Loi de la Société d'habitation du Québec (LSHQ) afin de permettre au gouvernement de constituer un office régional d'habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a décrété que tout nouvel office régional devra au minimum compter 100 logements;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) vise des regroupements consensuels répondant aux besoins locaux dans la création de ces nouveaux offices;

**CONSIDÉRANT QU'**à défaut d'une entente entre les municipalités, le gouvernement pourra, par décret, constituer un nouvel office régional d'habitation sur un territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville, Mont-Saint-Grégoire, Saint-Alexandre, Lacolle, Napierville, Hemmingfort et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu font partie de la présente démarche;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre désire être représentée au comité de transition et de coordination (CTC) en vue d'en venir à un projet d'entente sur les modalités du regroupement et qu'elle y désignera un représentant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Alexandre donne son accord à participer à l'élaboration d'une entente de regroupement entre les offices des municipalités ci-haut mentionnés et de nommer monsieur Laurent Patenaude comme représentant au comité de transition et de coordination.

## VOIRIE

17-06-173

### Réception définitive des travaux d'infrastructures du Domaine de la rue de la Chute - Phase II

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'acte de vente, le vendeur est lié par un article qui mentionne ce qui suit:

11. Un regard RP-2-34 sis sur le lot 5 171 794 dudit cadastre (vendu par le vendeur à l'acheteur aux termes de la vente publié au registre foncier sous le numéro 22 368 661) n'est pas encore colmaté et le vendeur s'engage et s'oblige à terminer tous les travaux concernant ce dernier avant le 31 juillet 2017 pur que ce regard soit conforme aux normes et à la satisfaction de l'acheteur le concernant, le tout à ses seuls frais.

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les autres obligations ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation provisoire datée du 25 février 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Alexandre Provost et unanimement résolu:

**D'accepter** la réception définitive des travaux d'infrastructures du développement de la rue de la Chute - Phase II, signée par les parties suivantes: Construction Beaudin & Courville 2010, WSP Canada inc., 3092-3114 Québec inc. et la municipalité de Saint-Alexandre;

**Que** tous les travaux exigés ont été achevés conformément aux conditions le 6 juin 2017.

17-06-174

### Acquisition des lots 4 391 383 et 5 663 588 de la Phase II du projet du Domaine de la Chute

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 17-04-113 a été abrogée lors de la séance ordinaire du conseil municipal, le 12 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste de déficiences a été transmise à monsieur Nicolas Houle de l'entreprise 3092-3114 Québec inc. pour correction;

**CONSIDÉRANT QUE** la transaction chez le notaire s'effectuera après la réception définitive des travaux et avant les travaux de pavage prévus pour le début du mois de juin prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu :

**D'acquérir** la dernière section de la Phase II du projet de développement de la Chute pour un montant de 1 \$ après les étapes mentionnées au préambule, comprenant les lots 4 391 383 et 5 663 588 de la rue Boulais, propriété de l'entreprise 3092-3114 Québec inc.;

**D'autoriser** monsieur Luc Mercier, maire et madame Michèle Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat et tout autre document relativement à cette vente pour et au nom de la municipalité de Saint-Alexandre.

17-06-175

### Programmation TECQ - Autorisation de travaux

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'autoriser les travaux suivants pour la programmation TECQ 2014-2018:

- Achat d'équipement de loisirs (table de ping-pong sur dalle de béton et balançoires;
- Pavage du stationnement des loisirs et cases de stationnement à la pointe du terrain de soccer;
- Pavage du rang Sainte-Marie (700 pieds).

**17-06-176**      **Contrat pour les plans et devis des travaux de pavage et stationnement à monsieur Joël Gauthier, ingénieur de Consultants S.M. inc.**

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'engager monsieur Joël Gauthier, ingénieur de Consultants S.M. inc. pour effectuer les plans et devis des travaux de pavage du stationnement des loisirs et du terrain de soccer et l'ordre de changement pour MSA Infrastructures inc. pour le pavage de +/- 700 pieds sur le rang Sainte-Marie pour un montant approximatif de 12 000 \$ taxes en sus plus les frais de marquage.

**17-06-177**      **Adjudication du contrat pour le pavage des rues de la Chute, Boulais, des Prés, des Champs, du stationnement du CPE et divers travaux**

**CONSIDÉRANT** le résultat d'ouverture de soumissions pour le pavage des rues de la Chute, Boulais, des Prés, des Champs, du stationnement du CPE et divers travaux;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions, monsieur Joël Gauthier, ingénieur de Consultants S.M. inc. recommande d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de MSA Infrastructures inc. au montant de 219 602,25 \$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Alexandre Provost et unanimement résolu d'accepter la soumission de MSA Infrastructures inc., plus bas soumissionnaire conforme et de lui octroyer le contrat pour le pavage des rues de la Chute, Boulais, des Prés, des Champs, du stationnement du CPE et divers travaux au montant de 219 602,25 \$.taxes incluses.

**17-06-178**      **Offre de services professionnels de Labo S.M. inc pour la surveillance des travaux du projet de pavage des rues, du stationnement et divers travaux**

**CONSIDÉRANT** les travaux de pavage des rues de la Chute, Boulais, des Prés, des Champs, du stationnement du CPE et divers travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels numéro 17-15102-0545 de Labo S.M. inc. pour la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de pavage des rues de la Chute, Boulais, des Prés, des Champs, du stationnement du CPE et divers travaux au montant de 10 064 \$ taxes en sus.

**ÉGOUT/AQUEDUC**

**17-06-179**      **Vidange des boues au bassin no. 4**

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'accepter la soumission S1707-03-0739 de ASDR pour la vidange et la déshydratation de boue pour une quantité entre +/- 35 et 40 TMS de boues au bassin no. 4 incluant la mobilisation et démobilitation, le pompage et la déshydratation et l'utilisation du polymère au montant de 18 950 \$ taxes en sus.

**6. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire.

7. **Divers**

Aucune résolution.

17-06-180 8. **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 52.

**Certificats de crédits**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présence séance.

**Luc Mercier**  
Maire

**Michèle Bertrand**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière